



LA CHAPELLE
SUR ERDRE

CHARTRE DE REPRISE D'ACTIVITÉ ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Association

Nom: La Chapelaine

Siège social : 6, route de Sucé 44240 La Chapelle sur Erdre

Mail: lachapelaine@libertysurf.fr

Président

Nom **LAUNAY Catherine**

Téléphone 06 89 47 73 90

Mail : lachapelaine@libertysurf.fr

Nom **LENDORMY Michel, Organisateur et président section anglais.**

Téléphone 06 24 51 36 17

Mail : mlendormy@gmail.com

Référent(s) Covid-19 de l'association joignable sur les heures de pratiques (obligatoire)

Nom: **GACHON Nia**

Téléphone : 06 51 65 16 61

Date de reprise d'activité envisagée : **lundi 14 septembre 2020**

Lieux de pratique et créneaux :

LIEUX →	Foyer	Foyer	Foyer	Foyer	Foyer
lundi	10h40 à 12h10	14h à 15h30			

mercredi					18h30 à 20h
jeudi	9h à 10h30	10h40 à 12h10	14h à 15h30	15h40 à 17h10	
vendredi					
samedi					
dimanche					

Protocole sanitaire et dispositions prises par l'association :

1. Gestes barrières

- Un maximum de 14 personnes est possible en tenant compte des capacités d'accueil du foyer. Cf document des salles municipales à compter du 1^{er} septembre 2020.
- Mais nous limiterons volontairement à 12 personnes maximum par cours (11 élèves plus le professeur).
- L'accès sera réservé aux seuls pratiquants de l'activité à jour de leur cotisation et, au professeur d'Anglais.
- Pour une traçabilité à usage épidémiologique des usagers, un registre sera tenu par le professeur responsable covid à chaque cours afin de noter le nom, le téléphone, l'email des participants à chaque cours.
- Mise en place de tables afin de créer un espace d'au moins 1 mètre de distance entre les participants au cours.
- Chaque élève aura la même place pendant les cours et devra nettoyer son emplacement à son arrivée. De plus pour les derniers cours de chaque jour les élèves devront nettoyer leur emplacement au départ.
- Chaque participant devra venir avec son gel hydro alcoolique, lingettes désinfectantes et ou produit désinfectant. Toutefois un distributeur de gel hydro alcoolique fournit par la section sera mis à disposition des élèves à l'arrivée en cas d'oubli éventuel de la part des adhérents. Celui-ci aura une concentration d'alcool d'au moins 60%, nécessite 3 à 4 ml pour une durée de frottage des mains et doigts d'1 minute. Le microbiote cutané qui nous protège des bactéries pathogènes ne doit pas être récuré trop souvent.
- Le gel ne lave pas, les saletés diverses restent sur les mains et servent de terrain au coronavirus. La salle de cours disposant d'un évier, en complément la section mettra à disposition le savon et l'essuie tout pour le lavage des mains.
- Chaque élève viendra et portera un masque jetable ou réutilisable, à défaut il ne pourra pas accéder au cours. Le professeur veillera à la bonne pratique du masque.
- A la fin du cours, chaque participant quittera la salle en gardant son masque.
- Pour l'essuie tout utilisé il sera déposé dans une poubelle réservée à cet effet à la fin de la séance. Le sac sera fermé et mis dans les poubelles.
- Un responsable sanitaire par cours sera nommé et formé par le responsable Covid pour l'aider à faire respecter les gestes barrières et veiller avec lui au respect de ces consignes et à la bonne aération d'au moins 5 mn de la salle entre chaque cours.
- La sortie de la salle se fera en gardant ses distances physiques.
- Ce protocole sera remis à chaque élève et à chaque nouvel adhérent ultérieur à la fin de la formation COVID qui sera réalisée en ouverture du premier cours.

2. Le matériel

- Chaque élève disposera individuellement de ses propres fournitures qu'il aura préalablement désinfectées. Toutefois en cas d'oubli il pourra utiliser le produit désinfectant mis à disposition dans la salle de cours.

3. La désinfection

- Les tables, les chaises utilisées ainsi que des points de contacts (Poignées de la porte de sortie et d'entrée, des enjoliveurs des prises électriques pour la lumière) seront désinfectées par les participants avec du produit désinfectant fourni par la section.
- La salle sera ventilée/aérée avant et après chaque utilisation.

Ceci afin de répondre à la « note d'information aux usagers des salles municipales pour des pratiques artistiques et culturelles et aux organisateurs de manifestations du 4 septembre 2020 et des modalités d'organisation des activités associatives dans les équipements municipaux. Cadre général à compter du 1^{er} septembre 2020 »

Plan de circulation (si besoin) :

- L'entrée dans la salle de cours d'anglais se fera uniquement par la grande porte de façade pour tous les participants.
- Pendant les cours d'anglais et entre deux cours, il ne sera pas possible pour les autres activités d'accéder à la salle de cours.
- Pour l'ouvrir le responsable Covid ou autre personne portant le masque et après désinfection des mains, ouvrira et fermera ladite porte.

Fait à :

La Chapelle sur Erdre

validé le : 11/09/2020

Le : 10/09/2020

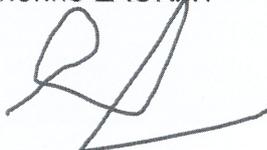
Le président de l'association section Anglais, l'organisateur.

Michel LENDORMY



Le président de l'association La Chapelaine.

Catherine LAUNAY



LE DIRECTEUR

Espace culturel Capellia
Pôle Culture et
Relations Internationales

François ALLAERT

